de conséquence que celle de Sylvère Maës.

Le retard s'accentue

Sedan fut atteint à 13 h. 30; Montmédy, à 14 h. 45. Le retard sur l'horaire était à ce moment de 20 minutes.

Il fut porté, un peu plus loin, à 35 minutes.

Antonin Magne, qui avait revêtu le maillot jaune au départ de l'étape, se maintenait constamment en bonne position dans le peloton, évitant toute échappée.

Des démarrages

Longuyon fut traversé à 15 h. 35.

C'est après cette ville, donc, après le centième kilomètre, que commencèrent les premiers démarrages.

Speicher, Louviot et Camusani tentèrent tour à tour de se sauver, mais en pure perte. Le peloton un moment étiré se reforma.

Le démarrage de Vietto eut plus de conséquence et déclencha la première bagarre qui devait ensuite se poursuivre jusqu'à l'arrivée.

De Caluwé déclenche la bataille

Vietto ayant été promptement rejoint, De Caluwé démarra. Il prit une centaine de mètres. Son camarade d'équipe Dictus se sauva alors à son tour, le rejoignit et le dépassa à la faveur d'une côte près de Briey.

C'est à la sortie de cette ville que le peloton se morcela.

Charles Pélissier, qui venait de changer une roue, fut parmi les premiers lâchés, car il venait tout juste de rejoindre le peloton.

Par contre, Lapébie et Louviot rejoignirent De Caluwé, imités bientôt par Speicher, qui fit un bel effort, puis par Antonin Magne, dont le retour fut superbe.

L'Allemand Buse, puis Félicien Vervaecke et un peu plus loin Archambaud, et enfin Bergamaschi, Martano, Morelli, Marcaillou, Romain Maës et Sylvère Maës rejoignirent à leur tour, ce qui porta à quinze coureurs le groupe de tête.

Quinze hommes au sprint

A l'entrée de la ville, Lapébie, Romain Maës et Louviot se détachèrent. Le premier l'emporta au sprint nettement sur le Belge. Pour la quatrième place, Martano battit de justesse Speicher.

(*Lire la suite en* VIE SPORTIVE).

BILLET PARISIEN

Vers le but

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 5 JUILLET (MINUIT).

La réforme fiscale a été adoptée sans changement par le Sénat après un appel de M. Gaston Doumergue. Lorsque la Haute-Assemblée aura approuvé aussi le programme d'outillage national, de retour de la Chambre, les représentants du peuple pourront sans inconvénient se mettre en vacances. Vendredi soir, en effet, le décret de clôture mettra fin à la session parlementaire.

Ces vacances seront-elles troublées par les rumeurs de la rue, comme certains pessimistes auraient voulu le faire croire, ou bien le pays répondra-t-il au vœu que formule le Président du Conseil qui, symbolisant lui-même l'esprit d'union et la trêve des partis, voudrait que tous les citoyens se fissent un devoir d'éviter les divisions meurtrières?

Ce serait méconnaître le bon sens du peuple français que de supposer qu'il ne sera pas sensible à ces adjurations tombées d'un des plus hauts postes de l'Etat. S'il y a des militants qui entendent ne pas renoncer au jeu décevant de la politique, la masse du peuple sait que la politique ne doit pas devenir un obstacle au redressement du pays. Aussi bien, M. Gaston Doumergue — il l'a, l'autre jour, nettement indiqué à la Chambre — ne demande pas aux Français de renoncer à leurs opinions. Il respecte ces opinions; il fait trop d'honneur à ceux qui les professent pour penser qu'ils pourraient y renoncer du jour au lendemain; mais il entend que ces opinions s'harmonisent au lieu de se combattre en champ clos.

Les anciens combattants de l'U.N.C. ont été les premiers à donner le bon exemple en renvoyant à novembre l'échéance qu'ils avaient assignée au Gouvernement pour la réalisation de la politique qu'ils préconisaient. Cette échéance, primitivement fixée au 8 juillet, était devenue un prétexte à des agitations démagogiques. Communistes et socialistes — de plus en plus liés les uns aux autres lorsqu'il s'agit de fomenter des désordres ou de ruiner un Gouvernement coupable à leurs yeux d'avoir ramené le calme dans la rue et dans les esprits — ont annoncé pour la journée du 8 juillet des manifestations. Les anciens combattants n'ont pas voulu conduire cette sarabande révolutionnaire. Leur patriotisme les a éclairés sur le danger qu'ils couraient à épouser des querelles qui ne sont pas les leurs.

Cette décision de l'U. N. C. sera très certainement ratifiée par l'ensemble des associations de combattants. Les révolutionnaires seront laissés en face de leurs responsabilités.

Aussi bien, si le pays n'est pas à l'abri des difficultés économiques, il sait du moins qu'il n'y a pas d'autre voie pour en sortir que celle qui a été tracée d'une main ferme par M. Doumergue. C'est à la suite de celui-ci qu'il entend franchir le défilé et atteindre le but dont, à de certains indices, il sait qu'il se rapproche à grands pas.

R...

Le célèbre bandit américain Dillinger aurait été sérieusement blessé par la police

Indianapolis, 5 juillet. — Le célèbre bandit John Dillinger aurait, au cours d'une de ses rencontres avec la police, été blessé si sérieusement, qu'il ne pouvait plus conduire une automobile ni se servir d'armes à feu.

Une balle lui aurait traversé la cuisse droite et aurait coupé les nerfs, provoquant une paralysie du côté droit.

Le bandit serait actuellement caché dans un Etat du Nord, et il dispose de sommes importantes qu'il renouvelle au cours de raids avec ses lieutenants.

LE BILAN JUDICIAIRE DES BAGARRES DE LA RUE

On s'est justement ému, remarque un de nos confrères parisiens, de certaines violences commises dans la rue, à la suite de réunions publiques ou de manifestations.

Depuis l'arrivée du Gouvernement actuel, tant en France qu'en Algérie, 665 poursuites ont été exercées pour ces violences et déjà 300 condamnations à l'emprisonnement prononcées.

Codos et Rossi reçus par la Compagnie Air-France

Paris, 5 juillet. — Les aviateurs Codos et Rossi ont été reçus, jeudi matin, par la Compagnie Air-France.

Au-dessus de l'Afrique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE).

Mais que deviennent les trois avions restés à Bidon V? Comment supporteront-ils la tempête? Les mécaniciens, dans de telles conditions de travail, vont-ils pouvoir réparer la panne qui immobilise l'un d'entre eux? Dès que je touche le sol, on me remet un radiogramme. J'apprends en un instant que la réparation a été faite grâce à des prodiges d'habileté des mécaniciens, que la vitesse du vent atteint plus de 90 kilomètres à l'heure, et qu'il ne reste plus qu'à partir.

Encore une fois, je me trouve placé dans l'obligation de prendre une décision d'extrême urgence, car il est déjà midi lorsque je suis en possession de tous les éléments d'appréciation météorologiques. J'envoie donc au chef l'ordre télégraphique de rejoindre l'escadre, si le vent n'accélère pas sa vitesse. Par retour, je reçois du poste radio de la Section saharienne restée à Bidon V l'avis que les trois avions ont quitté le sol et viennent de disparaître dans les nuages de sable, volant très bas en direction du Sud... Et me voilà dès lors replongé dans une inquiétude de tous les instants.

Les gens avertis apprécieront sans doute le magnifique courage et l'énergie farouche ces équipages.

Ces six navigateurs voyant défiler le Sahara à près de 300 kilomètres à l'heure, levant subitement une harde d'antilopes, puis un troupeau d'autruches affolées et, aux approches du Niger, sortant tout à la fois du vent de sable et du désert pour apercevoir enfin le miroitement du soleil couchant dans les eaux du grand fleuve.

Le personnel de l'escadre est réuni à 4 h. 15, sur le terrain de Zinder. La sollicitude de nos commensaux de la veille nous a préparé un casse-croûte matinal, bien qu'il nous reste à cette heure plus de sommeil que d'appétit à satisfaire.

En nous approchant de nos appareils, afin d'y charger nos bagages, quel n'est pas notre émoi de les voir occupés par des silhouettes étrangères qui, dans les ténèbres, semblent se livrer à quelques besognes de sabotage... Mais notre inquiétude est vite apaisée et elle ne tarde pas à se transformer en un éclat de rire général; les infirmiers de l'hôpital sont en train de « fly-toxer » nos avions. Nous ne pensions pas que l'on pouvait combattre le paludisme et la fièvre jaune de cette manière.

L'aube nous donne le signal du départ. Après trois heures de vol, les équipages croient revoir l'Océan à l'horizon:

Le Tchad. Du point d'observation élevé où ils se trouvent, le spectacle est grandiose et ne déçoit pas. Au-dessous des appareils, la plaine sableuse, recouverte d'une brousse grise, se termine par un ourlet de dunes. Derrière cet ourlet, une longue plage blanchâtre, borde une zone marécageuse d'un vert éclatant. Au delà, les eaux libres du grand lac apparaissent dans un immense lavis bleu qui va se perdre en dégradé dans la brume de l'horizon.

Mais bientôt les avions s'avancent au-dessus d'une vaste prairie coupée de nombreux canaux miroitants. A cet endroit, le Tchad prend l'aspect d'une cressonnière géante. De larges îles flottantes de végétations encombrent sa surface.

Les escadrilles atteignent ainsi le delta du Chari qu'elles survolent jusqu'à Fort-Lamy.

Mais qui dira jamais la force d'évocation de ces trois mots lus sur nos cartes « Afrique équatoriale française». Ils nous avait fait réfléchir au aléas que pouvait présenter notre voyage au-dessus d'une forêt vierge, certainement peuplée de bêtes très féroces et peut-être encore habitée par des anthropophages ayant beaucoup d'appétit.

Eh bien, vue en plan, cette forêt ne paraît pas si méchante et son abord a pour nous quelque chose de fort agréable. Après la monotonie aride et grise de la brousse soudanaise et les affolantes perspectives des déserts sahariens, le spectacle de toute cette luxuriante végétation qui tapisse un pays sillonné de larges cours d'eau est plutôt rassurant.

Par précaution, nous nous élevons jusqu'à l'altitude de 2.000 mètres, afin de pouvoir rejoindre, en cas de mauvais fonctionnement du moteur, un des terrains de secours qui jalonnent notre route.

Après trois heures et demie d'un vol facile, nous arrivons à Fort-Archambault.

A notre descente d'avion, nous avons été reçus par quatre-vingts dames Sara-Djinge, noires et nues, venues spécialement de chez elles pour sourires à l'escadre.

La défiguration de ces femmes est réellement horrible. Les soucoupes de bois qu'elles portent incrustées, tant dans la lèvre supérieure que dans la lèvre inférieure, mesurent jusqu'à 24 centimètres de diamètre. On nous dit que cette mutilation rituelle que les Saha ont, de tout temps, imposée à leurs épouses a été interdit depuis quelques années par les Blancs. Cela explique, sans doute, pourquoi toutes ces « femmes à plateaux » ne sont pas de la première jeunesse.

Sur le chemin du retour, nous sommes repartis de Zinder, le 8 décembre, au lever du jour. La procession des cocottes continue vent arrière et plein Ouest. La colonne est impeccable; on dirait un pensionnat en promenade dans le ciel. Jamais les moteurs n'ont tourné aussi rond.

* * *

Ce jour-là, nous avions battu tous les records de ravitaillement.

Quatre balises viennent de défiler, lorsque tout-à-coup les passagers des avions qui volent de conserve avec la cocotte bleue n° 12 assistent à une scène singulière qui se passe à bord de ce dernier appareil.

Le mécanicien est en train d'enjamber sa carlingue. Cramponné au rebord de l'habitacle du pilote, le voici qui met le pied sur le plan inférieur. Puis, dans une acrobatie souple de gymnaste, il passe sous le ventre de l'avion et, soutenu par le train d'atterrissage, se met à manipuler le robinet de communication des réservoirs d'essence.

Que se passe-t-il? Cela est facile à deviner. Dans la précipitation du ravitaillement, le mécanicien a oublié d'ouvrir ce robinet qui ne peut se manœuvrer que de l'extérieur. Consciencieusement, tranquillement, il réparait cet oubli, sans souci de sa position aventurée, à 500 mètres au-dessus du désert. Mais, il ne veut pas entraîner sa cellule dans un retour à Bidon V où il sait qu'un atterrissage en pleine charge à midi serait scabreux. Il entend également éviter un arrêt prématuré avant Adrar, car cela risquerait de compromettre l'avance que l'escadre gagne sur son horaire.

Il y eut encore l'atterrissage de Tougourt. Le vent souffle au moins à 50 kms-heure. Un à un, suivant la manœuvre prévue en pareil cas, les avions se posent sur le terrain, la queue haute. Dès leur arrivée au sol, ils sont aussitôt saisis aux ailes, par des hommes qui les empêchent d'être retournés.

Et nous pouvons, enfin, nous rendre chez nos hôtes charmants, échanger en hâte nos effets de toile contre des vêtements de drap. Jamais autant qu'aujourd'hui, nous n'avons ressenti la brutalité des changements de climat dans notre remontée vers le Nord.

Ma conclusion sera brève. On permettra cependant, au soldat et à l'aviateur que je suis, de souligner quelques-uns des heureux effets de cette entreprise :

Avoir donné à notre armée de l'air l'occasion de prendre plus complètement conscience de sa véritable vocation coloniale.

Avoir prouvé l'excellente qualité du matériel français; celui-ci en dehors de quelques pannes insignifiantes qui ne nous ont jamais empêchés de rejoindre un terrain d'aviation, n'a pas eu la moindre défaillance. Avoir pu constater que l'infrastructure des routes aériennes de l'Afrique permet, dès maintenant, d'ouvrir les lignes commerciales indispensables à la vie moderne d'un grand peuple.

Reproduction, même partielle, interdite.

Le Sénat a adopté le projet de loi sur la réforme fiscale

Paris, 5 juillet.— La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Lucien Hubert.

Le Sénat vote le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier les articles 91 et 97 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée. Ces articles frapperont désormais ceux qui auront provoqué les militaires à la désobéissance et les objecteurs de conscience.

On continue la discussion de la réforme fiscale. Les articles 6, 7, 8 sont adoptés. Sur l'article 9 (taxe sur le chiffre d'affaires), M. Serre proteste, au nom des agriculteurs, contre l'augmentation de la taxe portée de 0.35 à 2 %.

M. Doumergue monte à la tribune. Il déclare qu'il s'est efforcé de concilier tous les intérêts. Il n'a jamais perdu de vue les problèmes qui intéressent les ruraux. Le Gouvernement, sur ce point, a déjà réalisé des choses importantes. Il a pensé qu'il devait y avoir du travail pour tout le monde; il a donc essayé de lutter contre le chômage et d'abaisser les impôts existants.

En ce qui concerne spécialement l'article 9, M. Doumergue s'est personnellement efforcé d'en assouplir le texte. Pendant les vacances parlementaires, le Gouvernement s'emploiera à réviser tout ce qui lui paraîtra appeler des mises au point.

« Aidez-moi à résoudre les difficultés économiques. Je vous présenterai, dans quelques heures, un projet de grands travaux. Je tiens à ce qu'il soit voté avant la clôture, parce qu'il doit donner du travail aux chômeurs, et non seulement à ceux des villes, puisque 700 millions iront aux collectivités rurales. Si le Sénat me refuse sa confiance sur l'article 9, je ne pourrai rester au Gouvernement, après l'attitude que j'ai prise à la Chambre. Mais je suis sûr que vous aurez confiance en moi comme j'ai confiance dans le Sénat. »

On adopte l'ensemble du projet, mais on disjoint un article 9 bis relatif à la répression de la hausse illicite.

M. Marcel Régnier, rapporteur général, demande le vote de l'article 9 bis sous la forme d'une proposition spéciale.

M. Calmel réclame le renvoi du texte à la Commission de législation. Ce renvoi est repoussé par 250 voix contre 45 sur 304 votants. La discussion est renvoyée à l'après-midi. Séance levée à 12 h. 45. Séance à 15 h. 30.

La séance est reprise à 15 h. 40, sous la présidence de M. Jeanneney.

M. le Président met en discussion le rapport de M. Marcel Régnier sur l'article 9 bis disjoint au projet de loi sur la réforme fiscale et qui doit former un texte spécial relatif à la répression de la hausse illicite.

Le texte constituant un article unique, mis aux voix par scrutin public, est adopté par 252 voix contre 48, sur 300 votants.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet voté par la Chambre sur la répression des fraudes dans la vente de la soie et des tissus de soie.

Ce projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet adopté par la Chambre autorisant la mise en chantier de la tranche 1934 du projet naval.

M. Farjon, au nom de la Commission des Finances, demande l'adoption du projet.

M. Piétri accepte, à la demande de M. Dumont, que le deuxième navire de ligne reçoive le nom de « Strasbourg ».

L'ensemble du projet est adopté par 281 voix contre 22.

Le Sénat adopte divers projets, puis M. Doumergue lui demande de tenir séance ce soir, à 21 h. 30, pour discuter le projet de grands travaux contre le chômage examiné par la Chambre. Cette proposition est adoptée. Le Sénat adopte encore divers projets et la séance est renvoyée à 21 h. 30.

La séance est reprise à 21 h. 35, sous la présidence de M. Jeanneney.

M. Marquet, ministre du Travail, dépose sur le bureau du Sénat le projet de grands travaux pour remédier au chômage. Le renvoi aux Commissions compétentes est ordonné.

Le Président propose au Sénat de tenir une séance vendredi à 14 h. 30. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 21 h. 40.

UNE LETTRE DE M. CHIAPPE A M. BONNEVAY

Paris, 5 juillet. — M. Jean Chiappe a adressé à M. Bonnevay, président de la Commission d'enquête du 6 février, une lettre pour affirmer que le service d'ordre a pleinement rempli sa mission au cours de toutes les manifestations qui se sont produites en janvier:

« J'ai toujours efficacement protégé le Palais-Bourbon et garanti, malgré l'excitation des esprits, l'indépendance des délibérations parlementaires. A aucun moment, l'ordre n'a été sérieusement troublé et la police est toujours restée maîtresse de la rue. Elle a accompli tout son devoir.

» Prétendre le contraire, déclarer l'action de la police insuffisante, c'est trop offenser la vérité, un mensonge aussi flagrant peut rallier une majorité, il n'en demeure pas moins un mensonge. Ce qui reste aujourd'hui de votre Commission, Monsieur le Président, regretterait-il que, dans ce mois douloureux, l'on n'ait pas employé déjà les méthodes du 6 février? Quant à moi, je reste fier d'avoir pu sauvegarder la paix publique sans violences inutiles... ni meurtrières. Aucune manœuvre politique ne prévaudra jamais contre ces deux faits essentiels.

» Comme je l'ai dit à votre Commission, sans que personne l'ait contesté devant moi, si j'avais été le préfet de police du 6 février, la France n'aurait pas eu de morts à déplorer. »

La Chambre a voté le plan des grands travaux pour la lutte contre le chômage

Paris, 5 juillet. — La séance est ouverte à 9 h. 05 sous la présidence de M. Yvon Delbos. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à l'approbation de la participation de l'Etat et des grands réseaux de chemin de fer à l'exécution d'un plan de grands travaux pour la lutte contre le chômage. M. Marquet, ministre du Travail, est au banc du gouvernement.

Les déclarations de M. de Lasteyrie

M. de Lasteyrie, député de la Seine, approuve l'idée de la lutte contre le chômage par les grands travaux. Ceux-ci contribueront à la reprise de la vie économique du pays.

D'autre part, le financement au moyen des fonds des assurances sociales soulève les plus sérieuses objections.

Le régime de la capitalisation, dit-il, draine vers la capitale des capitaux dont la province aurait grand besoin (Applaudissements). Enfin, le ministre du Travail est-il certain de trouver là les milliards qu'il attend? Ne serait-il pas plus simple de recourir directement à l'emprunt pour faire cesser la thésaurisation? (Applaudissements).

M. Marquet intervient

M. Marquet prend la parole. « Personne ne meurt de faim en France, mais le chômage entraîne la misère, la torpeur. » Effleurant la question de la main-d'œuvre étrangère, il promet la réorganisation des services de la main-d'œuvre. Quant au financement des travaux, l'état du marché ne permettait pas le recours à l'emprunt.

M. Marquet déclare qu'il ne peut y avoir un débat actuel sur la capitalisation ou la répartition.

« La Chambre ouvrira un débat spécial lorsque je déposerai un projet pour modifier le fonctionnement de la loi. » (Applaudissements nombreux bancs).

Le ministre du Travail se défend de n'avoir rien improvisé; en cinq ans, il y aura 2.500 millions de travaux d'urbanisme pour la région parisienne; 545 millions de travaux pour les routes; 35 millions pour les transports aériens; 315 millions pour les ports maritimes; 1.195 millions pour l'électrification générale; 1.300 millions pour l'électrification des lignes ferrées; 1.125 millions pour l'éducation nationale; 90 millions pour les Beaux-Arts et le tourisme.

M. Marquet insiste sur les travaux dont bénéficiera l'Agriculture et qui s'ajouteront à ceux prévus normalement par le budget. Le ministre indique que les travaux seront répartis en trois catégories: Travaux nationaux, collectivités subventionnées, collectivités non subventionnées.

Et il conclut : « Il est nécessaire de sortir de leur torpeur démoralisante les ouvriers inscrits au chômage; il faut lutter contre une inertie déprimante; mieux vaut faire travailler dix ouvriers que de ne rien faire. » (Applaudissements nombreux bancs.)

La discussion

M. M. Jaubert est déçu de ne pas trouver dans le projet un vaste programme de travaux répartis dans l'ensemble du pays et il critique l'utilisation prévue des fonds des assurances sociales à des travaux qui ne seront pas tous durables.

L'orateur s'élève contre les travaux de la région parisienne, qui a été par trop favorisée. Il critique également le mécanisme des annuités. « A la cadence prévue, dit-il, il faudra trente ans pour venir à bout des travaux. » (Très bien!)

M. Le Bail appelle l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des sommes prévues pour les ports maritimes.

La discussion générale est close. La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

La séance est levée à midi.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Henry Le Mire, député de l'Eure; les députés écoutent debout les éloquentes paroles du président qui retrace la courageuse conduite de M. Henry Le Mire pendant la guerre. (Vifs applaudissements).

Pour les mutilés de la guerre

M. Gaston Doumergue, président du Conseil, monte à la tribune pour faire une courte déclaration:

— Le Gouvernement, dit-il, s'est engagé envers les mutilés de la guerre, à résoudre la question qui les intéresse: le Gouvernement étudiera pendant les vacances le moyen de dégager dans le budget les ressources nécessaires pour accorder l'aide nécessaire aux grands mutilés. Il déposera à la rentrée un projet de loi qui aura effet à partir du 1er juillet 1934. (Appl.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, tendant à autoriser la participation de l'Etat et des grands Réseaux de chemins de fer à l'exécution de grands travaux contre le chômage.

M. Jacquier, rapporteur général, explique le mécanisme du financement de la loi et invite la Chambre à voter le projet.

M. Germain-Martin combat les amendements qui ont été présentés par les orateurs précédents; il ne peut aller au-delà de ce qui a été fait pour doter les projets.

Le Gouvernement oppose l'article 86 du règlement aux amendements.

M. Lassalle demande alors le renvoi de l'article premier à la Commission, renvoi qui est prononcé par 326 voix contre 256.

La discussion du projet est donc suspendue.

A la reprise, le gouvernement fait savoir que les trois amendements qui ont provoqué le renvoi de l'article à la commission, ont été retirés par leurs auteurs la Chambre reprend la discussion de l'article 1er.

M. Moch combat l'article 2 et s'effraie de l'importance du déficit de 4.400 millions des réseaux. Il demande au gouvernement de ne pas poser la question de confiance sur un problème purement technique et d'accepter une économie de 1.700 millions.

M. Flandin démontre qu'il ne s'agit nullement de dépenses somptuaires.

M. Doumergue monte à la tribune pour combattre l'amendement Moch et déclare qu'il ne veut plus qu'une catégorie de Français vive seulement de l'indemnité de chômage.

L'amendement Moch contre lequel le gouvernement pose la question de confiance, est repoussé par 440 voix contre 145.

L'article 2 est adopté.

Un amendement de M. Lebas

M. Lebas présente un article additionnel tendant à résorber un plus grand nombre de chômeurs, par la réduction, à 40 heures, des heures de travail.

Le ministre du travail fait remarquer que le Comité national du Travail, a prévu l'obligation de ne jamais dépasser la durée légale du travail. On pourra avec l'agrément des collectivités intéressées, pratiquer une durée du travail réduite pour faciliter l'emploi de la main-d'œuvre.

Le ministre demande à M. Lebas de retirer son amendement.

M. Lebas le maintenant, M. Marquet pose, au nom du gouvernement, la question de confiance.

L'amendement Lebas est repoussé par 465 voix contre 174.

L'ensemble du projet est voté à mains levées.

M. Doumergue déclare, au sujet des vieux travailleurs exclus des assurances sociales, que le gouvernement recherchera une solution pendant les vacances.

Le projet sur la marine marchande, retour du Sénat, est adopté par 480 voix contre 11.

La séance est levée à 21 h. 20. Séance vendredi soir à 18 h.

L'échéance du 8 juillet sera-t-elle reportée au 20 novembre ?

M. Georges Lebecq, président de l'Union nationale des combattants, a lu, à la réunion de la salle Wagram, mercredi soir, l'ordre du jour suivant, qui a été approuvé par l'assemblée au milieu des acclamations :

« Le Conseil national de l'Union nationale des combattants, réuni le 30 juin, à Paris, après avoir établi le bilan des réformes réalisées depuis le 8 février, tient à rendre hommage au président Doumergue, qui a accepté de prendre le pouvoir dans des circonstances critiques et au lendemain d'événements extrêmement douloureux. Il lui reste reconnaissant des efforts qu'il a faits pour ramener le calme dans les esprits et pour tenter de réaliser la réconciliation des hommes et des partis. Mais, dans un légitime souci d'exactitude il doit constater avec regret que le Gouvernement n'a pas répondu aux aspirations de la génération du feu qui réclame instamment la rénovation des mœurs et du régime. Il regrette notamment que le ministre de la Justice n'ait pas mis tout en œuvre pour que soient poursuivies, avec la volonté d'aboutir, des recherches en vue de découvrir, d'arrêter et de châtier les coupables, quels qu'ils soient.

» Cependant, conscient des responsabilités que les anciens combattants encourraient s'ils provoquaient, dans une situation internationale profondément troublée, une crise ministérielle, il décide d'envoyer une délégation au chef du Gouvernement pour bien traduire les sentiments des anciens combattants et de l'opinion publique :

» Il charge son bureau de prendre contact avec les dirigeants des autres associations, pour qu'en commun, le 8 juillet, soit proposé un report d'échéance au mois de novembre. Et, résolu à ne pas être dupe, il précise qu'à la nouvelle date fixée, une décision nette et catégorique devra être adoptée, quelles qu'en puissent être les conséquences. »

LA COMMISSION STAVISKY RENVOIE AU GARDE DES SCEAUX LA DÉPOSITION DE M. BONY

Paris, 5 juillet. — La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky a délibéré au début de la séance de l'après-midi, sur les suites à donner à quelques-unes des dernières dépositions qu'elle a recueillies.

Après avoir repoussé la question préalable, posée par M. Camille Benassy, socialiste, par 20 voix contre 11 et quelques abstentions, elle a décidé par 64 voix le renvoi de la déposition de l'inspecteur Bony au garde des Sceaux.

Elle a résolu ensuite de transmettre au ministre de l'Intérieur, pour sanctions administratives éventuelles, le compte rendu sténographique de l'audition du commissaire Hennett, de la Sûreté nationale.

La Commission a entendu l'inspecteur Le Gall qui accompagnait avec l'inspecteur Girard le commissaire Charpentier lors de l'expédition du « Vieux-Logis », à Chamonix, le 8 janvier dernier.

Une plainte de M. Rossignol

Paris, 5 juillet. — M. Fougery, juge d'instruction, vient d'être saisi d'une plainte déposée par M. Henri Rossignol, ancien président de l'Union nationale des combattants, plainte contre X..., pour vol, et contre M. André Dubois et tous autres, pour recel.

Il s'agit de l'affaire du reçu de 100.000 francs délivré par M. Henri Rossignol.

Si le gouvernement Doumergue était renversé il y aurait des troubles dans la rue

déclare le sénateur de La Grange

Paris, 5 juillet. — Le *Figaro* publie une interview de M. de La Grange, sénateur du Nord :

« Quelle que soit la popularité du Gouvernement Doumergue, l'inquiétude continue à régner dans le pays, déclare le sénateur. Le Ministère a encore une immense tâche à accomplir. Il a épargné à la France une crise financière et politique dont les conséquences auraient été graves pour le régime et pour le pays, mais sa tâche est bien loin d'être achevée.

» Il a pu, par des mesures de déflation nécessaires, imposer des sacrifices à un grand nombre de citoyens, et il a ainsi suscité d'inévitables mécontentements. Il faut maintenant lui donner le temps de montrer que ces mesures ont été efficaces. Pour cela, il importe d'abaisser le prix de la vie, condition indispensable à une reprise de la vie économique.

» Il faut que le président Doumergue se préoccupe de la situation économique qui s'aggrave de façon inquiétante. La création d'un Ministère de l'Economie nationale s'impose.

» Cela dit, quelles seraient les conséquences d'une chute du Cabinet ?

» Il y aurait, à mon avis, des troubles dans la rue le lendemain.

» Tous les gens qui souffrent de la crise à des degrés divers, sentent profondément le besoin d'être gouvernés. La chute du Ministère dans les circonstances actuelles amènerait immédiatement une situation si critique qu'il n'en pourrait résulter que l'anarchie ou la dictature. Mais je ne crains aucunement cette éventualité, car le Sénat, autoriserait très certainement le Président de la République à dissoudre la Chambre, si cette mesure devenait nécessaire. »

Mort de M. Edmond Pottier

Paris, 5 juillet. — On annonce le décès de M. Edmond Pottier, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Le simulacre d'une attaque aérienne du Bourget

Un simulacre d'attaque aérienne du Bourget s'est effectué la nuit.

Trente avions, partis de Nancy à 23 heures, se sont divisés par groupes de trois, pour survoler l'aérodrome, en l'abordant par le sud-est. Après un crochet sur Paris, le premier groupe se présenta à minuit 56. Les appareils se tenaient à une altitude de 1.500 à 2.000 mètres. Parvenus en position perpendiculaire au centre du terrain, ils éteignirent successivement chacun leur feu, afin de signaler l'instant précis du jet simulé de leur charge de bombes. Au même moment, des mitrailleuses, postées sur le périmètre du terrain, simulèrent la défense.

Successivement, chaque groupe de trois survola le terrain, en accusant le lancement de sa charge d'explosifs. Les dix passages furent enregistrés par l'appareil spécial qu'un groupe de signalisateurs manœuvrait à proximité des bâtiments de l'aviation civile. Sur le terrain militaire le général Houdemont et l'état-major de la base aérienne suivaient les phases de la manœuvre. A 1 h. 30 les trente avions avaient tous repris le chemin de Nancy.

UNIVERSITÉ DE LILLE

FACULTÉ DE DROIT

Deuxième année de licence

Sont admis à subir les épreuves orales:

LE MARDI 10 JUILLET, à 8 h. 30: MM. Arsac, Aubry, Bastide, Bécart, Beirnaert, Bigo, Blanquart, Bretonnière, Carpentier, Cartier, Catrice, Cosniart, Copin, Coulon.

LE MARDI 10 JUILLET, à 14 h. MM. Courmont, Crinon, Crombé, Delacourt, Delvallée, Deporcq, Derachinois, Desrousseaux, Doutriaux, Duhem, Dujardin (Gérard), Dupont, Dupuis (Francis), Duyme, Fonvieille.

LE MERCREDI 11 JUILLET, à 8 h. 30: MM. Dujardin (Joseph), Dupuis (Ludovic), Gamblin, Gand, Gauchet, Giroux, Gorémykine, Grünewald, Guillot-Tantay, Guilluy (André), Haynau, Henry, Hirsch, Houssel.

LE MERCREDI 11 JUILLET, à 14 h.: MM. Hüe, Jeuniau, Lagache, Lallemant, Leblanc, Leblon, Lehembre, Lenglart, Lefebvre (Louis), Maerten (André), Mallet, Mangin, Marx, Masse, Nérot-Minet.

LE JEUDI 12 JUILLET, à 8 h. 30: MM. Maerten (Jean), Nollen, Oudin, Peladé, Pillon, Pruvost, Reumont, Ricard, Rincot, Robiches, Roger, Rombaut, Roussel, Salraison.

LE JEUDI 12 JUILLET, à 14 h.: Mlles Bauderlioque, Boulingues, Bouriet, Bouveur, Caille, Cassou, Chabot, Decottignies, Duburcq, Gamelin, Hippolite, Huyge, Laude, Lefebvre, Mailly.

LE VENDREDI 13 JUILLET, à 8 h. 30: Mlles Merck, Morel, Péchabadens, Sourdat, Wadoux; MM. Savoye, Taisne, Taipaert, Toulemonde, Verneuil, Vouters, Waelens, Watine, Wattiez, Spriet.

Facultés catholiques de Lille

École de hautes études commerciales du Nord

60, boulevard Vauban

A la suite des examens de fin d'année, ont obtenu le diplôme d'ingénieur commercial, par ordre de mérite: MM. Paul Juhel, Paul Despature, Pierre Leca et Jean Vouclow.

D'autres étudiants n'ayant pas présenté leur thèse de 3e année ou subi des épreuves orales dans les délais fixés, ont été ajournés.

Ont obtenu le diplôme de l'École de hautes études commerciales du Nord: MM. Michel Catteau (13.98), Paul Liagre (13.87), Yves Maillard (13.14), Henri Meillassoux (12.95), Hubert Derrey (12.77), Maurice Canabate (12.66) et Pierre Daubresse (12.09).

Le mystérieux assassinat d'un inconnu près de Pontoise

Pontoise, 5 juillet. — Sur le territoire de Cergy, dans un fossé de la route nationale n° 14 de Paris à Rouen, par Pontoise, on découvrait le 30 juin le cadavre d'un homme en état de putréfaction. De l'autopsie faite par le docteur Derome, commis par M. Vallée, juge d'instruction à Pontoise, il résulte que la victime a été assassinée.

En effet, on a trouvé une trace de balle à l'avant du front et une deuxième qui a pénétré à la base du crâne par derrière pour ressortir par le front. Des constatations médico-légales, il ressort que l'homme est âgé de 30 à 40 ans. Il a une taille de 1 m. 78. Il lui manque trois incisives à la mâchoire supérieure et deux à la mâchoire inférieure. D'autre part, il porte de nombreux tatouages, notamment au bras droit, à la hauteur du coude, une ancre de marine, surmontée d'une bouée, dans laquelle est dessiné un petit bateau; au-dessus, se trouve une porte fortifiée et sur la droite un soleil couchant. Sur le bras gauche, on voit un poilu casqué, surmonté de deux épées entrecroisées et encore un casque. L'homme avait son pantalon maintenu par un ceinturon en cuir noir, sur la boucle duquel se trouvent écrits ces mots: « Saint-Nicolas, Nîmes ». Enfin, le médecin-légiste estime qu'approximativement, la mort remonte au 20 juin.

On n'avait pas découvert de coiffure en même temps que le cadavre. Sa casquette a été retrouvée au cours des investigations faites jeudi par l'inspecteur Alsard, de la première brigade mobile. Elle était dans un fossé à 1.800 mètres de l'endroit où fut trouvé le cadavre. C'est une casquette en étoffe anglaise, assez usagée. Les chevrons gris marron ne portent aucune marque.

D'après l'enquête des policiers, il semble que l'homme aurait été tué dans une automobile par un homme qui se trouvait derrière lui et jeté dans le fossé.

M. Vallée, juge d'instruction à Pontoise, demande à toute personne à qui ce signalement pourrait être une indication, de le lui faire savoir, afin de faciliter l'identification de la victime. Ces personnes sont assurées du plus grand secret.

— On téléphone de Salzbourg que des centaines de légionnaires nationaux socialistes autrichiens, qui se sont évadés des camps de travail bavarois, se présentent journellement à la frontière autrichienne depuis dimanche et demandent à rentrer en Autriche. Ils ne sont pas inquiétés par les gendarmes bavarois, mais il n'en est pas de même du côté autrichien.

Même si vous pensez qu'il n'y a parmi les lecteurs de ce journal et de ses annonces que quelques rares personnes susceptibles de s'intéresser à votre cas, il est important pour vous d'annoncer, car une seule de ces personnes vous suffit pour arriver à vos fins.

Dernière Heure

COTONS

LIVERPOOL, 5 juillet.

Importations, 2.414; Américain, hausse 5; Brésilien, hausse 5; Egyptien, hausse 3 à 4.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.21	12.21	12.60	12.60
Juillet	12.03	12.04	12.07	12.07
Août	—	—	12.14	12.14
Septembre	—	—	12.21	12.21
Octobre	12.24	12.26	12.26	[illegible]
Novembre	—	—	12.36	12.34
Décembre	12.39	12.40	12.40	12.41
Janvier	12.44	12.45	12.46	12.46
Février	—	—	—	—
Mars	12.53	12.56	12.56	12.57
Avril	—	—	—	—
Mai	12.62	12.64	12.67	12.66
Juin	—	—	—	—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 7.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 3.000; France et Continent, 9.000; Japon et Chine, 13.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 76.65; sur Bruxelles, 216.30; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York: Sur Paris, 6.50 5/8; sur Londres, 5.05; Câb. transf., 5.05; sur Bruxelles, 23.37.

SUCRES. — Clôture. — Ventes: 27.000 tonnes. — Cuba prompte livraison, 316.00. — A terme: Sur janvier, 144.00; mars, 160.00; mai, 193.00; juillet, 187.00; juillet, 170.00; septembre, 174.00; octobre, 170.00; décembre, 183.00.

Revue du marché de New-York

New-York, 5 juillet. — Après un début de séance calme, la tendance du marché a été à la hausse et de nombreux compartiments se sont bien comportés tout au cours de la séance, bien que les derniers prix n'aient pas pu atteindre les meilleurs cours d'hier. Les valeurs ont été calmes par la suite. 400.000 titres ont été échangés.

La tendance, à l'ouverture, a été irrégulière. Les premières transactions ont été apathiques, mais grâce à la fermeté du blé, qui a été un facteur favorable, un soutien est apparu et quelques spécialistes ont enregistré des gains substantiels, tandis que de nombreux produits chimiques, machines agricoles, les tabacs, les huiles et les industrielles se sont avancés d'un point. Avec un sentiment plus optimiste, le marché, au cours de l'après-midi, s'est avancé de deux à un point. Les événements d'Allemagne continuent de retenir l'attention et l'on craint que la discrimination du Reich en faveur de la Grande-Bretagne, afin d'assurer le service des emprunts Dawes et Young, ne cause un malaise à l'étranger. La clôture est intervenue légèrement en moins-value sur les meilleurs cours de la séance d'hier, mais la tendance a été ferme.

LES VENTES DE LAINES

A ROUBAIX

Dans la salle des ventes de la Bourse du Commerce, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, a commencé jeudi la première journée des ventes publiques de laines.

M. Pierre Parent, courtier-assermenté, tenait le marteau d'ivoire. Le matin, il offrit un catalogue de déchets de peignage et des écarts. L'animation constatée à cette première vente fut assez bonne.

L'après-midi, M. Parent mit en vente des déchets de filature et de peignage. Les enchères furent assez irrégulières mais une bonne partie du catalogue trouva acquéreur à des prix en rapport avec ceux pratiqués la veille à Tourcoing.

Aujourd'hui vendredi, continuation de la vente.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 8 JUILLET 1934

PAGE I. — *Oncle crocodile* (JACQUES CÉZEMBRE). — *Une manifestation en l'honneur de M. l'abbé Marez, à Wattrelos. — La fête des jardins ouvriers à Croix-Fontaine. — La fête des quartiers de l'Epeule et de l'Alouette. — Diabolique méprise* (HENRI FAREMONT).

PAGE II. — *La flamme qui monte*, roman (VICTOR FÉLI).

PAGE III. — *Les sports.*

PAGE IV. — *Le jumeau* (GILBERT JERIANNE). — *L'inauguration de la fondation des « Petits Lits Bleus » à Wasquehal. — L'œuvre du placement des nourrissons à Linselles. — Les pasquilles du Broutteux* (JULES WATTEEUW).

PAGE V. — *Le premier portrait du prince Albert de Belgique. — Laissez et faites jouer les enfants.* (M. COMOLET-SUB). — *Le baptême du petit prince Albert de Liège.*

PAGE VI. — *Le vieux puits*, roman (MAX DU VEUZIT).

PAGE VII. — *Retour de vacances* (MATHILDE OSSO). — *Le jubilé sacerdotal de M. l'abbé Delcambre, curé de Saint-Nicolas, à Wasquehal. — Les championnats du Nord féminin d'athlétisme.*

PAGE VIII. — *L'inauguration de la nouvelle succursale « Dunlop », de Lille.*

PAGE IX. — *Un décalogue pour les épouses italiennes.*

LE NUMERO: DIX PAGES VINGT CENTIMES

Un retraité des mines qui avait tué un de ses amis à coups de bêche à Raimbeaucourt est condamné à 6 mois de prison

Dans son audience d'hier jeudi, la Cour d'assises du Nord a condamné à 6 mois de prison Louis Delporte qui, le 14 mars dernier, au cours d'une discussion au sujet d'une brouette de charbon, porta à son ami Alexandre Lagache, un coup de bêche sur la tête, le blessant mortellement. A noter que Lagache s'était armé d'un tisonnier et était allé se placer devant la porte de Delporte en proférant des injures.

Le jury avait rendu un verdict affirmatif sur la question de coups et blessures simples.

LA GRANDE TOMBOLA DE LA PRESSE DU NORD

Le second lot, [illegible] de 20.000 francs, a été gagné par M. Alfred Turpin, demeurant chemin de [illegible], à Dorignies-les-Douai, qui a tenu à remettre un don généreux de cinq cents francs pour le groupement des Aveugles de guerre qui ont procédé au tirage des numéros de la loterie. En leur nom, l'Association professionnelle des journalistes du Nord l'en remercie.